

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DU CONSEIL
PRESIDENTIEL

DECRET N° 71-82 /CP/MAE

du 3 Mai 1971

SOMMAIRE

Rappel d'Ambassadeur

Portant rappel de l'Ambassadeur du DAHOMEY
au CONGO (Kinshasa)

LE CONSEIL PRESIDENTIEL

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant le Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance n° 70-34 du 7 Mai 1970 portant Charte du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret n° 70-81/CP du 7 Mai 1970 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret ,° 85/PR-MAE du 17 Juin 1964 portant nomination de Monsieur Paul FABO, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du DAHOMEY au Congo Kinshasa, à dater du 1er Janvier 1964 ;

Le Conseil des Ministres entendu,

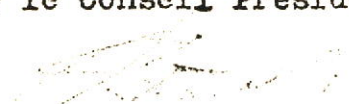
///) E C R E T E

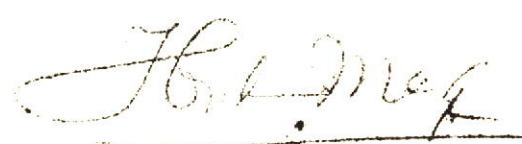
ARTICLE 1er. - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Paul FABO pour compter du 1er Avril 1970.

ARTICLE 2. - Le Ministre des Affaires Etrangères est chargé de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 3 Mai 1971

Par le Conseil Présidentiel


Justin AHOMADEGBE TOMETIN


Hubert MAGA

Le Ministre des Affaires Etrangères


Docteur Daouda BADAROU

Ampliations : PCP 6 - MCP 4
CS 6 - MAE 6 - Ministères 10
EC 3 - SGG 4 - DOJAT 2 - DAAC 1
IAA-DCCT-DN-IGF-Gde Chanc. 5
DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4
DEP-DGAJL-Dtton Stat. 6
JORD 1. Intéressé 1.